



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine
Rectrice de l'académie de Bordeaux
Chancelière des universités d'Aquitaine

Vu le code de l'Education et notamment ses articles D.334-10 à D33412, D334 20 et D334 21, D. 336-10 à D. 336-12, D. 336-20 et D336 21

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le jury de l'examen du **baccalauréat Général et du baccalauréat technologique (STI2D)** de la session de juin 2024, **qui se déroulera le lundi 1^{er} juillet (1^{er} groupe) et le vendredi 5 juillet (2^{ème} groupe) en mode projeté pour les établissements AEFE de la zone AMLANORD :**

**Brésil
Mexique
Equateur
Paraguay
Venezuela
Cuba**

est composé de:

Présidente :

Mme VACAFLORE Nayra, Maître de conférence – université Bordeaux Montaigne

Vice-Président : M. ZENNAF Mehdi - Bogota, Lycée français Louis Pasteur, COLOMBIE

Membres du jury :

M. GARAT Olivier – Colombie (Cali)
M PILARD Pierre – Guatemala (Fraijanes)
M. FRITTIER Nicolas – Salvador (San Salvador)
Mme SINTES Caroline – Nicaragua (Managua)
M. ARRADI-ALAOUI Lahbib – Haïti (Port-au-Prince)

ARTICLE 2 :

Monsieur le secrétaire général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 17 juin 2024

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour le Secrétaire Général
Le Directeur des examens et concours
Olivier HARMEL

Direction des Examens
et Concours

DEC 1

Centres Etrangers